



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

habitations légères et de loisirs

Question écrite n° 26054

## Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le respect de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Depuis janvier 1986, des dispositions sont en vigueur afin de protéger particulièrement cet espace sensible. Or, nombreux sont ceux qui profitent d'autorisations normalement temporaires pour contourner la loi. Il en est ainsi de la création ex nihilo de villages permanents dans des zones pourtant inconstructibles avec l'installation de « mobile homes » qui, disposant de roues, échappent à la législation en vigueur et portent un préjudice grave à notre patrimoine national. Aussi, il lui demande de préciser les instructions qu'elle entend donner aux préfets afin de protéger ces espaces sensibles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Xavier Bertrand](#)

**Circonscription :** Aisne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26054

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** équipement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 octobre 2003, page 7573

**Question retirée le :** 4 mai 2004 (Fin de mandat)